

# CULOZ

GRAND COLOMBIER



## GUIDE ACCUEIL NOUVEAUX HABITANTS



**MAIRIE DE CULOZ**

**46 rue de la mairie 01350 CULOZ**

**04 79 87 00 29**

**CULOZ**  
GRAND COLOMBIER

**mairie@culoz.fr**





# SOMMAIRE

Page 3	Mot du Maire
Page 4	Un peu d'histoire
Pages 5-6	Géographie
Page 7	Mairie
Page 8	Élus
Page 9	Services Municipaux
Page 10	Urbanisme
Page 11	Médiathèque
Page 11	Centre Communal d'Action Sociale
Page 12	Communication
Page 12	Déchets
Pages 13-14	Enfance et Jeunesse
Page 15	Enseignement
Page 16	Équipements Municipaux
Page 17	État-Civil
Page 18	Paroisse
Page 18	Santé
Page 18	Sécurité
Page 19	Services Publics
Page 20	Transports
Page 21	Informations utiles
Pages 22-23	Activité Économique
Page 24	Organismes extérieurs
Pages 25-26	Plan



# LE MOT DU MAIRE



Chères Culoziennes, Chers Culoziens,

L'équipe municipale a souhaité réunir en un seul document des informations utiles au quotidien pour vous, habitants de la commune. Que vous soyez nouvel arrivant ou Culozien de longue date, ce guide pratique vous permettra de trouver des renseignements dont vous pourriez avoir besoin : détail des démarches administratives, coordonnées des services municipaux ou encore liste des professionnels de santé.

Cet outil constitue également une vitrine sur la richesse de notre commune, que ce soit par son activité économique, sa vie associative ou ses services municipaux.

De manière fréquente ou épisodique, nous espérons que ce guide pratique répondra au mieux à vos attentes afin de vous accompagner dans votre vie quotidienne culozienne.

Franck ANDRE-MASSE  
Maire de Culoz



# UN PEU D'HISTOIRE



CULOZ (Ain). - HOTEL DU COMMERCE (Face Gare)

En l'an 8000 avant J.C., la fonte des glaciers s'accélère, la dernière période glaciaire dite de Würm s'achève. Suite au retrait du glacier, un immense lac apparaît au pied du Grand Colombier où traverse le Rhône. Ce lac disparaîtra progressivement pour devenir de nos jours le marais de Lavours. C'est à cette époque que l'homme du mésolithique s'installe notamment à Culoz et Landaize. Il fonde des groupes d'individus qui s'établissent dans des abris sous-roche. Des sépultures et lieux de vie ont été retrouvés et étudiés.

Nous retrouvons trace de l'homme à l'âge du bronze final (autour de 2000 ans avant J.C.), du Tène final (autour de 100 ans avant J.C.) et de la période antique du Bas-Empire (autour de 300 après J.C.). Culoz possédait 2 ports romains sur le Rhône. Un Oppidum et des remparts étaient érigés à ces époques.

Suivi une période plus obscure où peu de trace subsistent. Culoz passe sous le contrôle des Burgondes (vers 400 ans après J.C.) puis sous souveraineté du royaume de Lotharingie qui deviendra plus tard le Saint Empire Romain Germanique. Au cours de cette période, la bourgade s'installe définitivement sur le coteau du Grand Colombier proche de la source du Jourdan où se situe actuellement le vieux bourg de Culoz. Un second lieu de vie, Landaize, est situé au pied de Margeot et un troisième village est situé plus en hauteur, à Châtel-d'en-Haut autour de la fontaine aux fées.

Au VIIIème et IXème siècle, différentes invasions se succédèrent, période de trouble et d'insécurité. Un château dit des Sarrasins, fût érigé à Châtel-d'en-Haut. Il reste des ruines de ce château sur le rocher

surplombant la vallée ainsi que les ruines du village.

Au Xème siècle, Bérold de Saxe aidé par le Seigneur de Seyssel et secondé par un capitaine du nom de Luyrieu, déloge les Sarrasins et construit un 1er château (en bois) à Culoz, jouxtant la source du Jourdan, situé plus en hauteur que celui actuel. Dès lors, Culoz est sous la seigneurie de Luyrieux.

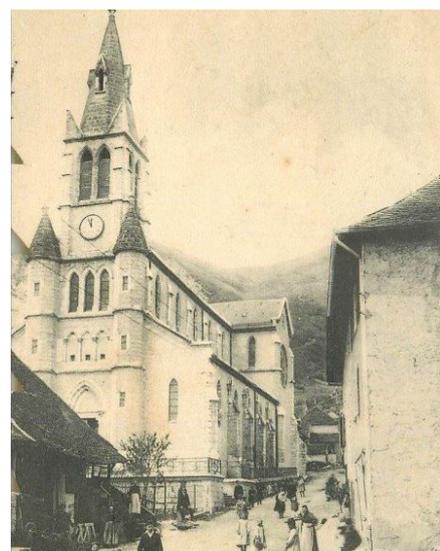
Au XIIIème siècle, le château de Montvéran est construit sur un rocher dominant l'entrée Ouest de Culoz. Le château reste propriété des Luyrieu jusqu'au XVIème siècle. Au cours de ces siècles, les moines Chartreux s'installent autour du Grand Colombier. Sur les coteaux de Culoz, les Chartreux y sont présents et cultivent le vin.

Culoz se construit autour de ces institutions que sont la seigneurie de Montvéran et les Chartreux d'Arvières. La ville est implantée sur le coteau proche du château. C'est le vieux bourg de Culoz.

Au XIXème siècle avec l'arrivée de la première révolution industrielle, Culoz connaîtra un essor grâce à l'arrivée du chemin de fer et donc de la gare. Dès lors, des industries vont s'installer tel que la SABLA, la CIAT, Valisère. Culoz fut l'une des premières villes électrifiées de France. Au cours de ce siècle, l'histoire s'est encore enrichi d'hommes célèbres qui ont habité où séjourné à Culoz, tel que Henri Dunant, les Frères Serpollet, Gertrude Stein, Ariette Dengeville, Prokovieff, Antonin Poncet, Pierre Dumont, Jules Giguet.

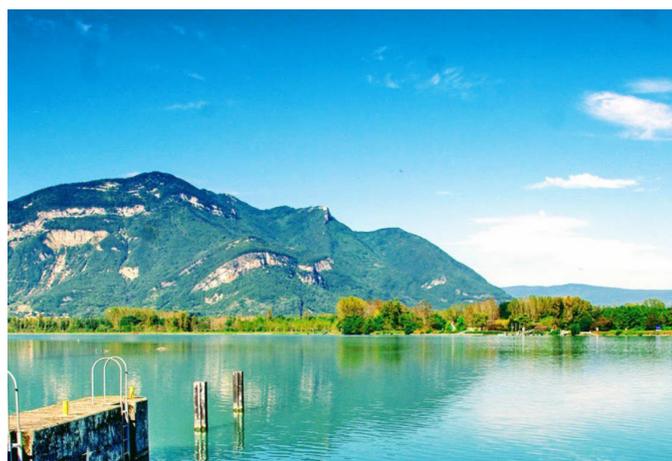
L'histoire s'écrit encore avec les travaux d'endiguement du Rhône en 1980, ou encore le sportif natif de Culoz, Christophe Lemaitre...

Toute cette histoire est conservée à la maison du Patrimoine de Culoz, dans l'ancienne Rectorie Saint Antoine. Des visites guidées sont également proposées en été.





# GÉOGRAPHIE



Culoz fait partie des 43 communes qui constituent la Communauté de Communes Bugey Sud.

Elle est située dans le Canton d'Hauteville-Lompnes avec Corbonod, Béon, Seyssel, Anglefort...

Culoz en quelques chiffres :

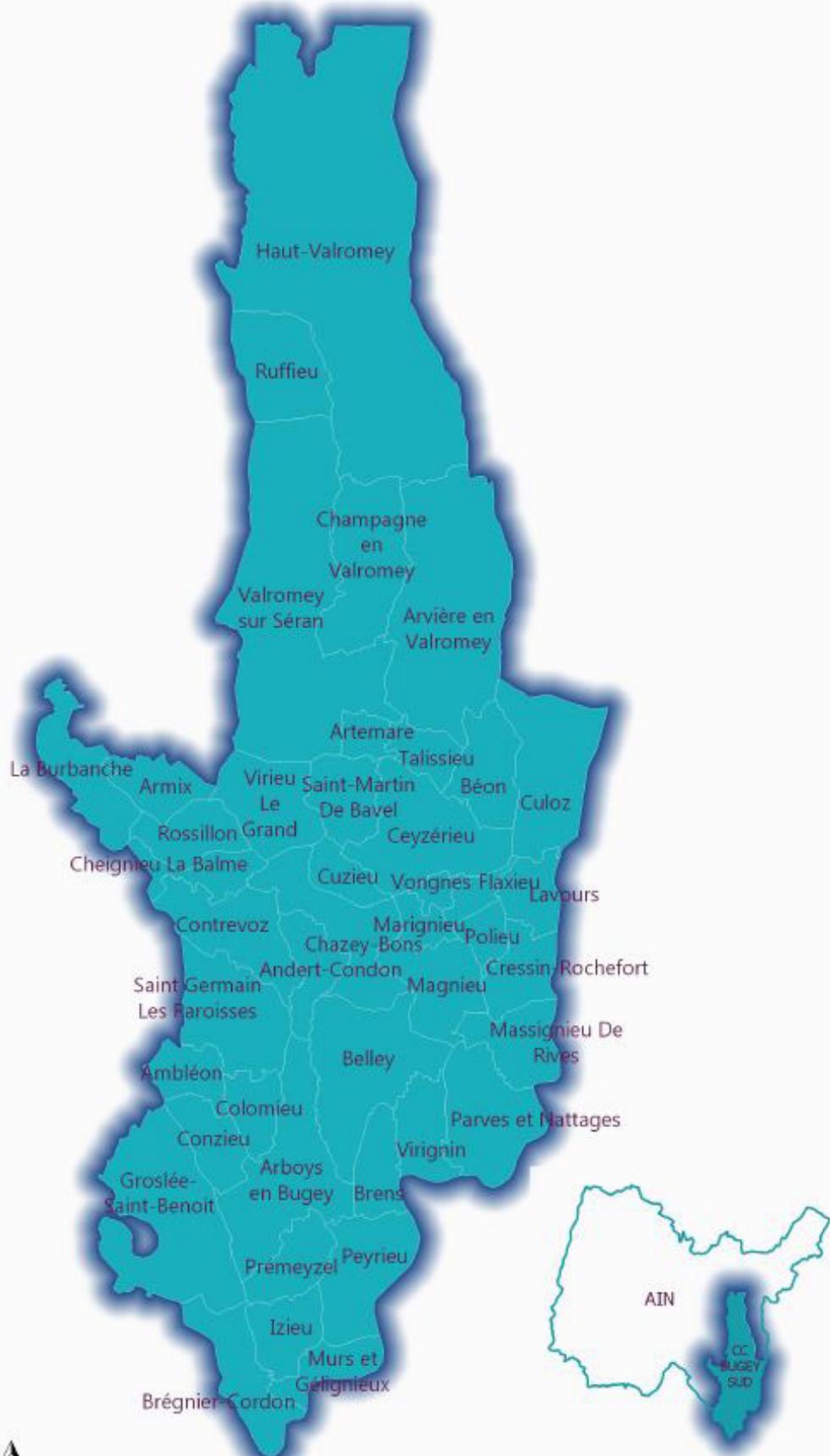
- 3 020 habitants
- 1 936 hectares
- A 16 km de Belley





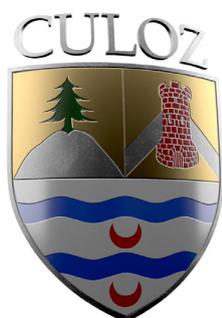
# Carte du Territoire

Périmètre de la Communauté de Communes **BUGEY SUD** au 1er janvier 2019





# MAIRIE



**Mairie de Culoz**  
46 rue de la Mairie  
☎ 04 79 87 00 29  
mairie@culoz.fr

## HORAIRES :

Du lundi au vendredi : 9h 12h  
Mardi, Jeudi : 14h 17h30  
Fermé au public tous les lundi, mercredi et vendredi après-midi de chaque semaine (uniquement par téléphone, sauf le mercredi)





# ÉLUS



**Franck ANDRE-MASSE**  
Maire de Culoz  
Vice-Président Bugey-Sud  
Projet de territoire, urbanisme et planification,  
communication

## Les Adjoints



**Claude FELCI**  
1er adjoint à l'urbanisme, voirie, travaux et sécurité



**Danielle RAVIER**  
2ème adjointe aux affaires sociales



**Robert VILLARD**  
3ème adjoint aux sports, loisirs, culture, animations



**Anne-Laure PETITE**  
4ème adjointe aux affaires scolaires



**Marc GUILLAND**  
5ème adjoint à l'environnement, patrimoine, cadre de vie

## Les Conseillers Municipaux



**Loïc MONTEIRO**  
Conseiller Municipal Délégué à la sécurité



**Mickaël MOUTOT**  
Conseiller Municipal Délégué à la médiathèque et jeunesse



**Joëlle TRABALZA**  
Conseillère Municipale



**Hélène ROSSI**  
Conseillère Municipale



**Sylvianne GUILLERMET**  
Conseillère Municipale



**Dominique GERRA**  
Conseiller Municipal



**Nadine BRAVI**  
Conseillère Municipale



**Thierry DRAPIER**  
Conseiller Municipal



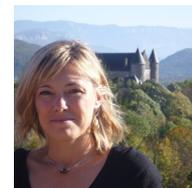
**Dominique SCALMANA**  
Conseiller Municipal



**David TREBOZ**  
Conseiller Municipal



**Frédéric DI PAOLO**  
Conseiller Municipal



**Christelle MARCHAND**  
Conseillère Municipale



**Emilie VALTON**  
Conseillère Municipale



**Déborah GLEYZE**  
Conseillère Municipale



**Katerina CHAPMAN**  
Conseillère Municipale



**Thierry CURTELIN**  
Conseiller Municipal



**Christelle BOUVIER**  
Conseillère Municipale



# SERVICES MUNICIPAUX

## SERVICES TECHNIQUES

ZA en Brachay 01350 CULOZ

☎ 04 79 87 17 33

✉ services-techniques@culoz.fr

[Les horaires :](#)

Lun, Mar, Mer, Jeu, Vend : 8h 12h

Lun, Mar, Jeu, : 14h 17h30

Vend : 14h 16h30

## SERVICE EAU - ASSAINISSEMENT

ZA en Brachay 01350 CULOZ

☎ 04 79 87 18 40

✉ services-eau@culoz.fr

[Les horaires :](#)

Lun, Mar, Mer, Jeu, Vend : 8h 12h

Lun, Mar, Jeu, : 14h 17h30

Vend : 14h 16h30

## MÉDIATHÈQUE

38 avenue Antonin Poncet 01350 CULOZ

☎ 04 79 87 06 98

✉ mediatheque@culoz.fr

[Les horaires :](#)

Mar, Vend : 16h 18h30

Mer : 9h 12h - 14h 16h

Sam : 9h 12h

## MULTI-ACCUEIL

Allée du Parc 01350 CULOZ

☎ 04 79 87 79 03

✉ multiaccueil@culoz.fr

[Les horaires :](#)

Accueil régulier : 7h 18h

Accueil occasionnel : 9h 17h

## ESPACE ENFANCE DU COLOMBIER

Allée du Parc 01350 CULOZ

☎ 04 79 87 76 79 - 06 09 27 51 32

✉ espace-loisirs@culoz.fr

[Les horaires :](#)

**Matinée : 7h30 12h30**

**Matinée avec repas : 7h30 14h**

**Après-midi : 13h 18h15**

**Après-midi avec repas : 11h 18h15**

**Journée : 7h30 12h30 - 13h 18h15**

**Journée avec repas : 7h30 18h15**

## POLICE MUNICIPALE

46 rue de la Mairie 01350 CULOZ

☎ 04 79 87 15 16

✉ police-municipale@culoz.fr

[Les horaires :](#)

Lun, Mar, Mer, Jeu, Vend : 8h 12h / 14h 16h45





# URBANISME

## AUTORISATIONS D'URBANISME

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Le délai d'instruction figure sur le récépissé remis au demandeur lors du dépôt de son dossier en mairie. Ce délai commun est de :

- 1 mois pour les déclarations préalables,
- 2 mois pour les déclarations préalables (projet situé dans un site dans les abords d'un monument historique),
- 2 mois pour les permis de construire de maisons individuelles et les permis de démolir,
- 3 mois pour tous les autres permis.

Un délai différent peut être fixé lorsque certaines consultations sont nécessaires : architecte des bâtiments de France, commission de sécurité incendie, accessibilité personnes handicapées, etc.

- Les imprimés peuvent être retirés auprès des services techniques,
- Les imprimés sont disponibles sur le site internet du service public.

Les demandes doivent être déposées au service urbanisme des services techniques, ou être envoyées par courrier avec accusé réception aux services techniques.

Ces demandes doivent être adressées en 4 exemplaires ou 5 exemplaires si le projet est situé dans les périmètres protégés du château ou de la gare.

### SERVICES TECHNIQUES

ZA en Brachay 01350 CULOZ  
✉ [services-techniques@culoz.fr](mailto:services-techniques@culoz.fr)  
[Les horaires :](#)  
Lun, Mar, Mer, Jeu, Vend : 8h 12h  
Lun, Mar, Jeu, : 14h 17h30  
Vend : 14h 16h30



# MÉDIATHÈQUE

Après une année 2020 où tout a été fait pour garder la meilleure offre de services possible, l'année 2021 est pleine de projets !

Lancement d'une grainothèque, mise en place d'un espace numérique dédié... Nous espérons que les conditions nous permettront de mettre le maximum de choses en place pour vous retrouver nombreux à la médiathèque.

Dans un souci d'accès à la culture pour un plus grand nombre, la médiathèque, est maintenant gratuite jusqu'à 18 ans, pour les demandeurs d'emploi, d'asile et les étudiants. Le tarif a été baissé à 10€ par adulte.

Les conditions de prêt sont maintenant de 7 livres, 3 CD et 2 DVD par personne pour une période de 4 semaines. Toutes les infos sur le site de la médiathèque : <https://mediatheque-culoz.fr/>

## Les horaires :

Mar : 16h-18h30

Mer : 9h-12h et 14h-16h

Vend : 16h-18h30

Sam : 9h-12h



# CCAS

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales. Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune à laquelle il appartient. Il est d'ailleurs rattaché à la collectivité territoriale, mais garde tout de même une certaine autonomie de gestion.

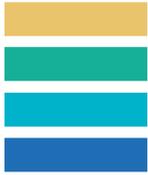
## L'organisation du CCAS

Le CCAS est administré par un Conseil d'Administration, présidé par le Maire et composé, à parité, de membres élus en son sein par le Conseil Municipal et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ». Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au minimum, un représentant des associations de personnes âgées et de retraité du département, un représentant des associations de personnes handicapées du département, un représentant de l'Union Départementale des Associations de Famille et un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

## Les Missions du CCAS

- L'aide sociale légale (dossiers pour l'aide sociale, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées),
- La domiciliation qui permet aux personnes sans domicile fixe d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits,
- La domiciliation des personnes étrangères arrivant en France dans la Commune,
- Les aides déterminées par les élus,
- L'animation des activités sociales (repas des anciens, visites aux EHPAD...).

**Contact :** Madame Danielle RAVIER (2ème Adjointe - Vice Présidente du CCAS) - 04 79 87 00 29  
Sur rendez-vous tous les matins à partir de 10 h (sauf le week-end)



# COMMUNICATION

La municipalité de Culoz aime vous informer concernant les projets, la gestion et les activités de la commune.

Dans ce but, nous avons créé 2 types de publication distribuées dans toutes les boîtes aux lettres de la commune : le « Culoz'lien », et le « Culoz Info »

Ces bulletins d'information traitent différents thèmes comme les informations de sécurité, les budgets, les projets, les études...

De plus, vous pouvez depuis juillet 2019 télécharger l'application Illiwap sur votre smartphone (application gratuite) qui vous permet en temps réel de recevoir par message toutes les informations de la commune. Vous êtes déjà plus de 540 abonnés ! Merci.



# DÉCHETS

La gestion de ce service est de la compétence de la Communauté de Communes Bugey Sud : 04 79 81 41 05. Dorénavant sur le territoire Bugey Sud, la collecte des ordures ménagères ne se fait plus en porte à porte. C'est pourquoi, des conteneurs semi-enterrés ou enterrés « Trimax » ont été installés sur l'ensemble du territoire entre décembre 2016 et juillet 2019. Ce système permet de diminuer les impacts environnementaux et s'inscrire pleinement dans une démarche de développement durable, d'améliorer la quantité et la qualité du tri et inciter les habitants à réduire leur production de déchets.

## La Déchetterie de Culoz

ZI en Brachay - Rue de Luyrieux - 01350 Culoz

### OUVERT LA JOURNÉE ENTIÈRE LES LUNDIS, MERCREDIS ET SAMEDIS

Horaires d'hiver applicables de novembre à mars :  
de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Horaires d'été applicables d'avril à octobre : de 9h à 12h et  
de 14h à 19h

### OUVERT UNIQUEMENT L'APRÈS-MIDI LES MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS

Horaires d'hiver applicables de novembre à mars :  
de 14h à 17h30

Horaires d'été applicables d'avril à octobre : de 14h à 19h

**Les déchetteries sont fermées les jours fériés**





# ENFANCE ET JEUNESSE

## Espace Enfance du Colombier

### Accueil de Loisirs

L'accueil de loisirs sans hébergement est un lieu d'accueil complémentaire à ce que vit l'enfant à la maison, à l'école et dans d'autres associations.

Cette structure a des buts éducatifs pour permettre à l'enfant de s'épanouir, de progresser et de s'intégrer au groupe (apprendre à vivre en collectivité, prendre conscience de sa personne...).

Des activités sont proposées aux enfants pour favoriser la découverte de tout environnement : naturel, géographique, social, culturel et pour les ouvrir sur le monde extérieur (prendre conscience de ce qui les entoure).

Les jours d'ouverture sont :

Les petites vacances de Toussaint, d'Hiver, de printemps et vacances été de 7h30 à 18h15.

Pour le bon fonctionnement de la structure, l'accueil du matin se fait jusqu'à 9h30 et le départ du soir à partir de 17h.



Horaires d'accueil possibles :

- En matinée : 7h30-12h30 (départ à partir de 11h30)
- En matinée avec repas : 7h30-14h00 (départ à partir de 13h)
- En après-midi : 13h00-18h15 (départ à partir de 17h00)
- En après-midi avec repas : 11h00-18h15 (départ à partir de 17h00)
- En journée : 7h30 -12h30 (départ à partir de 11h30) / 13h00 (jusqu'à 14h)-18h15
- En journée avec repas : 7h30-18h15

## Accueil périscolaire

Les jours d'ouverture correspondent aux jours d'école : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Horaires :

Pour les enfants de l'école primaire :  
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

Le matin : 7h00-8h30  
L'interclasse : 11h45-12h45  
L'après-midi : 16h30-18h30

Pour les enfants de l'école maternelle :  
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

Le matin : 7h00 - 8h35  
L'interclasse : 11h35 - 12h35  
L'après-midi : 16h25 - 18h30

# Accueil périscolaire le mercredi

- En matinée : 7h15 - 12h30 (départ à partir de 11h30)
- En matinée avec repas : 7h15 - 14h00 (départ à partir de 13h)
- En après-midi : 13h00 - 18h15 (départ à partir de 17h00)
- En après-midi avec repas : 11h00 - 18h15 (départ à partir de 17h00)
- En journée : 7h15 - 12h30 (départ à partir de 11h30) / 13h00 (jusqu'à 14h) - 18h15
- En journée avec repas : 7h15 - 18h15

Les tarifs appliqués sont fonction du quotient familial de la famille. C'est une tarification à l'heure.

## Restaurant scolaire

Ce service fonctionne uniquement les jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Horaires de prise en charge :

- 11h35 à 13h25 pour les enfants de l'école maternelle
- 11h45 à 13h45 pour les enfants de l'école primaire

Les tarifs appliqués sont en fonction du quotient familial pour les familles de Culoz. Pour les autres familles, un tarif unique est appliqué.



## Espace Multi-Accueil



La structure propose 2 types d'accueil pour les enfants de 2 mois et demi à 4 ans, répartis en 32 places :

**Accueil occasionnel (6 places) :** de 2 mois et demi à 4 ans  
C'est un accueil qui permet aux familles de confier leur enfant pendant des temps de loisirs, de démarches administratives, de sport...

Cela permet à l'enfant de rencontrer ses pairs, de découvrir des activités différentes, de se séparer doucement de papa, maman... une passerelle entre la famille et l'école maternelle.

**Accueil régulier (26 places) :** de 2 mois et demi à 4 ans  
C'est un accueil adapté à une garde régulière soit dans le cadre d'un travail, soit d'une formation.

Le temps de garde mensuel est défini avec la famille en fonction du besoin et se formalise par un contrat.

Le tarif horaire est fonction des revenus de la famille. Un taux d'effort est appliqué selon la taille de la famille au revenu mensuel.

Exemple : pour une famille de deux enfants avec un revenu mensuel de 2 170 €, le tarif horaire sera calculé de cette façon :  $2\ 170\ € \times 0,05\ \% = 1,08\ €$

Le tarif horaire sera de 1,08 €.

**Horaires :**

Du lundi au vendredi :

- de 7h à 18h pour un accueil régulier
- de 9h à 17h pour un accueil occasionnel

**Période de fermeture :**

La structure est fermée de 3 semaines à 3 semaines et demi en Août et 1 semaine entre Noël et jour de l'An.





# ENSEIGNEMENT

## ÉCOLE MATERNELLE

Directrice : Fabienne GENS  
100 rue de l'église - 01350 CULOZ  
☎ 04 79 87 04 21  
✉ ce.0010216e@ac-lyon.fr

## ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Directrice : Alexandra JACQUEMIN  
Rue des Écoles - 01350 CULOZ  
☎ 04 79 87 03 08  
✉ ce.0011269z@ac-lyon.fr

Une classe de CP  
Une classe de CP/CE1  
Une classe de CE1  
Deux classes de CE2  
Deux classes de CM1  
Deux classes de CM2



## COLLÈGE

Principal : Blaise ROUQUETTE  
200 rue Claudius Richard - 01350 CULOZ  
☎ 04 79 87 00 24  
✉ ce.0010216e@ac-lyon.fr

<https://henrydunant.ent.auvergnerrhonealpes.fr/>

- Axe n°1 : Promouvoir le vivre-ensemble
- Axe n°2 : Permettre la réussite individuelle et collective
- Axe n°3 : Favoriser l'accès à la culture



# ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



## LE PHAETON

Salle des fêtes  
295 avenue Antonin Poncet  
01350 CULOZ

## GYMNASE JEAN-LOUIS FALCONNIER

Rue du Stade  
01350 CULOZ

## GYMNASE JEAN FALCONNIER

Salle Omnisport  
Route de Genève  
01350 CULOZ

## SALLE MILVENDRE

(Salle du Haut)  
Rue des Ecoles  
01350 CULOZ

## SALLE MILVENDRE

(Salle du Bas)  
Rue des Ecoles  
01350 CULOZ

## TENNIS

Base de Loisirs  
01350 CULOZ



# ÉTAT-CIVIL

## FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

### • Copie d'extrait d'acte de naissance, mariage, décès

Contactez la mairie du lieu de naissance, mariage, décès (munissez vous d'une pièce d'identité, et du livret de famille)

### • Mariage

Pour déposer un dossier de mariage à la mairie : demandez le dossier à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture et déposez le au moins 2 mois avant la date prévue avec un dossier complet, c'est à dire :

- copies intégrales des actes de naissance (à demander à la mairie de la commune de naissance) de moins de 3 mois,
- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois,
- des pièces d'identité des futurs époux,
- du certificat de contrat de mariage (s'il y en a un),
- des copies des cartes d'identité des témoins.

### • Déclaration de décès

Pour déclarer un décès, le faire à l'accueil de la mairie dans les 24 heures de la constatation. Munissez-vous du certificat médical de décès, du livret de famille et de la carte d'identité du défunt.

### • Reconnaissance anticipée/déclaration d'enfant

Pour reconnaître un enfant avant naissance, munissez-vous d'une pièce d'identité (papa et maman), et d'un justificatif de domicile. Pour une déclaration après sa naissance, dans un délai de 3 jours maximum, munissez-vous du livret de famille si vous en possédez un, ainsi que du certificat médical délivré par le médecin.

### • Carte d'identité / passeport

La mairie de Culoz ne délivre plus les cartes d'identité, ni les passeports. Il convient désormais d'établir la pré-demande en ligne (si vous possédez internet) sur le site : [ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr), puis de prendre rendez-vous auprès des mairies qui délivrent ces titres (Belley, Seyssel Haute-Savoie, Aix-les-Bains, Hauteville...) sur le site : [rendezvousonline.fr](https://rendezvousonline.fr).

Le jour du rendez-vous munissez-vous :

- original de votre carte identité/passeport,
- copie de votre carte identité/passeport,
- copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois,
- 2 photos d'identité,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (sauf facture d'eau),

S'il s'agit d'un mineur munissez-vous de la photocopie + l'original de la carte d'identité/passeport du représentant légal qui dépose la demande. L'enfant doit être présent lors du dépôt du dossier. En cas de divorce, fournir le jugement.

En cas de perte ou de vol, il faut fournir la déclaration perte/vol (service public.fr ou en mairie) ainsi qu'un timbre fiscal de 25 € sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47754>

### • Liste électorale

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales de la commune (déménagement) vous pouvez le faire jusqu'au 6ème vendredi précédant le scrutin. Vous pouvez vous inscrire sur le site : [service-public.fr](https://service-public.fr), ou à l'accueil de votre commune en vous munissant de votre carte d'identité, et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

### • Recensement Journée Défense et Citoyenneté

Tous les jeunes Français et Françaises sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile entre la date anniversaire de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent. Cela permet d'être automatiquement inscrit sur les listes électorales à l'âge de 18 ans, et d'être convoqué à la journée de Défense et Citoyenneté. Pièces à fournir : livret de famille, pièce identité.

### • Inscription écoles maternelle et primaire

Il suffit de se présenter à l'accueil de la mairie avec un livret de famille et un justificatif de domicile. Ensuite prendre rendez-vous dans les écoles respectives.

### • Transports scolaires

La démarche s'effectue en ligne sur le site internet : <https://transportscolaire.ain.auvergnernhonealpes.fr/>.

## ACCUEIL DE LA MAIRIE

04 79 87 00 29

[etat-civil@culoz.fr](mailto:etat-civil@culoz.fr)

Horaires :

Du lundi au vendredi : 9h 12h

Mardi, Jeudi : 14h 17h30

Fermé au public tous les lundi, mercredi et vendredi après-midi de chaque semaine (uniquement par téléphone, sauf le mercredi)



# PAROISSE

## ÉGLISE

Vous voulez contacter :

Courriel: [curedeculoz@gmail.com](mailto:curedeculoz@gmail.com)

Adresse postale: Cure de Culoz 77 rue Henri Dunant  
01350 CULOZ

Téléphone: 0479870396

Messe à Culoz : dimanche à 10h30



# SANTÉ

## MAISON DE SANTÉ

28 rue de la Mairie 01350 CULOZ

- Infirmiers : 04 79 87 09 48
- Sage femme - Nathalie COLLIN 06 61 84 10 75
- Kinésithérapeute - M. ZUCHOWSKI 09 72 83 06 40
- Ostéopathe - Mme BONZY 04 79 87 16 68
- Hypnothérapeute - Mme BABOLAT 06 13 15 83 33
- Psychologue - Mme REY 06 22 82 21 57
- Sophrologue - Mme LA BARBERA 06 16 37 23 66
- Médecins - Dr PION / RAMLEY : 09 65 01 63 33

## HORS MAISON DE SANTÉ

- Infirmiers - 45 av J. Falconnier : 06 49 46 63 02
- Médecin Généraliste Dr Irina NEAGU : 04 79 87 05 94
- Cabinet dentaires - 32 rue Frères Serpollet : 04 79 87 03 82
- Cabinet dentaires - rue de la Roseraie : 04 79 87 01 48



# SÉCURITÉ

## GENDARMERIE

Rue Claudius Richard 01350 CULOZ

☎ 04 79 87 00 11

## CENTRE DE SECOURS

104 Rue Claudius Richard 01350 CULOZ

☎ 04 37 62 13 78



# SERVICES PUBLICS



## Communauté de Communes BUGEY SUD

55 grande rue 01300 BELLEY

☎ 04 79 81 41 05  
accueil@ccbugeysud.com  
www.ccbugeysud.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## SOUS PRÉFECTURE DE BELLEY

24 rue des Barons 01300 BELLEY

☎ 04 79 81 01 09  
sp-belley@ain.gouv.fr  
www.ain.gouv.fr



## TRÉSOR PUBLIC

130 rue Lieutenant André Argenton 01300 BELLEY

☎ 04 79 81 65 40



## MAISON DU VÉLO - OFFICE DU TOURISME BUGEY SUD

Rue du Stade 01350 CULOZ

☎ 04 79 81 29 06  
contact@bugeysud-tourisme.fr  
https://www.bugeyvelo.com/

ouverte de juin à septembre,  
du mardi au samedi de 9h à 13h et de 14h à 17h



## BUGEY SUD LIBS (Transport à la demande)

34 grande rue 01300 BELLEY

☎ 04 79 81 41 05 - Centre de réservation (gratuit) 0 800 800 925  
mobilite@ccbugeysud.com  
www.ccbugeysud.com

lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00



# TRANSPORTS

## GARE SNCF

Ligne(s) : Lyon-Perrache à Genève (frontière); Culoz à Modane (frontière)

☎ 04 79 87 99 77 / 04 79 87 99 56

[www.sncf.com](http://www.sncf.com)

## SE DÉPLACER AVEC LE TRANSPORT À LA DEMANDE - BUGEYSUD LIBS

La Communauté de Communes Bugey Sud facilite les déplacements des habitants de son territoire avec un service de transport à la demande en porte à porte réservé aux personnes suivantes :

- personnes âgées de plus de 80 ans,
- personnes à mobilité réduite (handicap permanent ou temporaire),
- bénéficiaires de l'A.P.A. (Allocation Personnalisée à l'Autonomie),
- demandeurs d'emploi et personnes en insertion professionnelle.

Le Transport à la demande fonctionne du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00. Réservation obligatoire au minimum 48h avant la course souhaitée (selon places disponibles). Deux allers-retours maximum par semaine. Déplacements autorisés à l'intérieur du périmètre du territoire de la communauté de communes Bugey Sud. Possibilité de se rendre également à Hauteville, Les Avenières et Yenne.

Formulaire d'inscription disponible sur [www.ccbugeysud.com](http://www.ccbugeysud.com).

Centre de réservation (gratuit) 0 800 800 925

## SE DÉPLACER À VÉLO

La Communauté de Communes Bugey Sud propose un service de location de vélos à assistance électrique pour favoriser les mobilités douces sur son territoire.

Service de location réservé aux habitants du territoire de Bugey Sud ou aux personnes qui y travaillent. Durée de location : 1, 2 ou 3 mois (sous réserve de la disponibilité des vélos). Tarif : 40 euros par mois. Réservation en ligne : [www.ccbugeysud.com](http://www.ccbugeysud.com).

## SE DÉPLACER EN CAR

Cinq lignes de car, ouvertes à tous, desservent le territoire du Bugey Sud :

- Ligne 173 - Belley - Chambéry
- Ligne 145 - (Champagne en Valromey) - Virieu-le-Grand - Belley
- Ligne 147 - Brénod - Hauteville - Belley
- Ligne 143 - Chanay - Culoz - Belley
- Ligne 193 - Belley - Morestel

Consulter les horaires des lignes de car desservant le territoire sur [www.ccbugeysud.com](http://www.ccbugeysud.com)

## SE DÉPLACER AVEC LE COVOITURAGE

Rejoignez la communauté de covoiturage Bugey Sud !

Le covoiturage est un mode de déplacement basé sur l'usage partagé d'une voiture. Il peut être organisé sur tout ou partie d'un trajet. Il présente de nombreux atouts :

- convivialité,
- partage des frais,
- moins de pollution,
- solution de mobilité adaptée au milieu rural où les transports en commun ne sont pas fréquents,

Téléchargez l'application MOV'ICI : le site de covoiturage de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

## SE DÉPLACER GRÂCE À WIMOOV

WIMOOV, un service pour les personnes en insertion sociale ou professionnelle. Sur prescription, l'association Wimoov accompagne les publics en situation de fragilité, en proposant des solutions pour que la mobilité ne soit plus un frein à l'insertion professionnelle et sociale.

Un conseiller mobilité Wimoov prend contact avec vous pour définir votre besoin (permanences à Belley les lundis et jeudis matin).

Pour plus d'infos : [ain@wimoov.org](mailto:ain@wimoov.org)



# INFORMATIONS UTILES

## DÉCLARATION DES CHIENS 1ÈRE ET 2ÈME CATÉGORIE

Conformément à la réglementation en vigueur, tout propriétaire ou détenteur d'un chien de 1ère ou 2ème catégorie doit se présenter en mairie pour établir une déclaration ad hoc, auprès de la police municipale.

## BRUITS VOISINAGE - EXTRAIT ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 12 SEPTEMBRE 2008

Afin de faire face aux nuisances sonores, les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage nécessitant l'utilisation d'appareils à moteur tels que perceuses, raboteuses, tondeuses, tronçonneuses... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

## ÉLAGAGE DES ARBRES ET DES HAIES

Les arbres, branches, racines qui débordent sur les voies communales doivent être coupées à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires.

En effet, les haies doivent être taillées de manière à ce que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

Le domaine public routier communal ne doit pas être encombré et la circulation ne doit pas être entravée ou gênée lors des opérations d'abattage, d'ébranchage, de débitage des arbres situés sur les propriétés riveraines.

## DÉNEIGEMENT

Chaque hiver, la commune se mobilise afin de pouvoir faire face aux chutes de neige.

Les agents techniques de la commune assurent le déneigement des voiries communales (voies de circulation automobile, trottoirs devant les espaces publics) et il appartient aux riverains (habitants, propriétaires, commerçants) de déneiger les parties communes situées devant chez eux.

Pour permettre un déneigement efficace, il est indispensable que les rues soient libres de tout stationnement afin de permettre l'accès aux engins de déneigement.

Sachez être patients, toutes les voies dont la commune a la charge, sont dégagées dans un ordre précis qui respecte les priorités de circulation.



La **DYNAMIQUE**  
des **ARTISANS**  
et **COMMERCANTS**  
de **CULOZ**



# ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

## ASSURANCE/BANQUES

### ALLIANZ

134 avenue Jean Falconnier  
04 79 42 52 58

### CAISSE D'ÉPARGNE

3 avenue de la Gare  
04 58 94 00 01

### C.I.C.

104 rue de la Mairie  
04 79 42 30 50

### CRÉDIT AGRICOLE

29 rue de la Roseraie  
04 79 87 08 31

## COIFFEURS/ESTHÉTIQUE

### AU DELA DU TEMPS

Esthétique  
153 avenue de la Gare  
04 79 67 19 31

### BARBER SHOP

65 rue de la Mairie  
07 82 67 69 87

### COIFF'LYNE

91 place Louis Mathieu  
04 79 87 08 58

### CREATIFF COIFFURE

101 rue de la Mairie  
04 79 87 06 22

### STEPH'COIFFURE

10 rue des Frères Serpollet  
04 79 87 05 89

## COMMERÇANTS

### AUTO ÉCOLE MY WAY

6 avenue de la Gare  
07 85 96 35 25

### BAR SKULL BAR

16 rue des Pérouses

### BOULANGERIE BINAUD

1 rue des Écoles  
04 79 87 01 66

### BOULANGERIE VARLET

94 rue des Écoles  
04 79 87 10 37

### LES DÉLICES DE CULOZ

Place Louis Mathieu  
09 83 58 44 36

### BROCANTE

32 rue de la Roseraie

### CARREFOUR MARKET

450 avenue Jean Falconnier  
04 79 87 05 86

### CHAPPUIS DÉCOR

216 rue du Péage  
04 79 87 05 93

### CONCEPT IMMO - Agence Immo

45 avenue Jean Falconnier  
04 58 11 00 11

### GEDIMAT

956 rue de Luyrieux  
04 79 87 01 52

### GITEM

419 avenue Jean Falconnier  
04 79 81 14 31

### LA THÉIÈRE CRÉATIVE

102 rue du Boulodrome  
06 61 10 26 25

### LE CARDINAL - Hôtel

27 avenue Jean Falconnier  
04 79 87 01 51

### LE RENGER'S - BAR

16 place Louis Mathieu  
09 51 23 71 92

### LE RIF - BAR

79 rue de la Mairie  
04 79 87 09 88

### MOT'MOTOC - Motoculture

426 avenue Jean Falconnier  
04 79 87 77 00

### OPTIQUE DU COLOMBIER

64 place Louis Mathieu  
04 79 87 15 30

### O'THENTIC - Mercerie

95 rue de la Mairie  
04 79 87 00 69

### PHARMACIE DU COLOMBIER

83 place Louis Mathieu  
04 79 87 80 17

### TABAC

18 rue de la Mairie  
04 79 87 03 73

### ESPACE AGATÉA - Bien Etre

45 avenue Jean Falconnier

### LES SAVONS D'AMANDINE

18 rue des Frères Serpollet  
06 88 22 61 91

### LES FLEURS DU COLOMBIER

77 rue de la Mairie  
09 85 01 61 16

### A L'EMPORTER

33 rue des Frères Serpollet  
06 23 31 05 90

### ATELIER SAUVAGE BY M

58 chemin des Acacias

## GARAGES

### AFJ AUTO

92 Impasse du creux des Garçons  
04 79 81 41 32

### THIERRY GAGNIOUD AUTO

866 avenue Antonin Poncet  
04 79 42 11 76



# ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

## CAMPING

### CAMPING LE COLOMBIER

Ile de Verbaou  
04 79 87 19 00

## NOTAIRES

### LAFAY DOGNETON

3 Place Louis Mathieu  
04 79 42 06 09

## RESTAURANTS

### AU CAMPAGNARD AUTREMENT

46 rue des Frères Serpollet  
04 79 87 17 96

### LE RESTO' DU COMMERCE

355 avenue de la Gare  
04 79 42 51 43

### PIZZA MIC - A Emporter

Rue du Péage  
07 49 18 46 74

### LA CASA DELLA PIZZA

Place Louis Mathieu

## ENTREPRISES

### AEXALP AIN - Expert Comptable

17 rue de la Roseraie  
04 50 10 25 50

### ALPHA 3A

554 avenue Jean Falconnier  
04 79 87 01 44

### ALPES PROJECTS - Maître Oeuvre

12 rue de la Plaine  
04 79 42 51 80

### BUREAU D'ÉTUDE PAPILLON

Rue de la Mairie  
06 80 12 13 33

### CEBA - Fabricant Enrouleurs

560 rue du Péage  
04 79 87 14 39

### CLIMA'TECK - Electricien

60 rue du Rhône  
04 79 87 22 51

### ANDRE-MASSE ET FILS

Charpentier  
884 rue de Luyrieux  
04 79 87 10 65

### DUBOUCHET SARL

Travaux Public  
149 avenue Antonin Poncet  
04 79 87 00 63

### ENTREPRISE TRAMONT

Chaudronnerie  
82 rue en Brachay  
04 79 81 43 14

### FORESY SARL

Chaudronnerie - Serrurerie  
756 rue Amiral Serpollet  
Landaize  
04 79 87 01 67

### GSM SAVOYET CHATRON

Géomètre  
87 rue de la Roseraie  
04 79 84 24 07

### GRAVIRHONE - Carrière

Pont de la Loi  
04 79 87 01 47

### LA POSTE

5 rue de la Roseraie  
36 31

### MENUISERIE TERRIER

740 rue de Luyrieux  
04 79 87 14 49

### PLOMBIER CORNETTO

183 rue en Brachay  
04 79 87 31 50

### PLOMBIER DE MASSARI

71 rue Buba  
04 79 87 08 59

### CHOUG PLOMBERIE

500 rue des Pérouses  
06 69 73 19 11

### PLOMB'ELEC

5 rue des Roselières  
04 57 29 04 82

### ASSISTHERM ALPES

Dépannage Chauffage  
Rue en Brachay  
04 79 87 83 10

### TONIN-COIFFET SA

Pompes Funèbres  
56 avenue de la Gare  
04 79 87 08 34

### SME - Traitement déchets industriels

889 rue de Luyrieux  
04 79 87 03 89

### CARRIER (anciennement CIAT)

700 avenue Jean Falconnier  
04 79 42 42 42

### SOLARENERGY APPLICATIONS

Traitement des Méteaux  
1263 rue du Pont Noir  
04 79 42 16 74

### TAXI MICHALLET/MORLAND

241 avenue Jean Falconnier  
04 79 87 81 28

### THERMI FLUIDES - Bureau Etudes

31 rue du Four  
04 79 87 00 90

### FINARELLI - Charpentier

7G impasse du Jugeant  
04 79 87 17 14



# ORGANISMES EXTÉRIEURS



## CENTRE DÉPARTEMENTAL DE LA SOLIDARITÉ

44 rue Juvanon du Vachat 01300 BELLEY

☎ 30 01 pour prendre un rendez-vous avec une assistante sociale

## MISSION LOCALE JEUNES

2 place Père-Popieluszko 01300 Belley

☎ 04 79 81 53 75

Permanence en mairie de Culoz les mardis des semaines 2 et 4 de chaque mois. Sur rendez-vous.



## CROIX ROUGE

Clos Poncet 01350 CULOZ

☎ 06 85 30 69 06

Permanence le lundi après-midi de 14h à 17h



## ADAPA

55 rue de la Mairie 01350 CULOZ

☎ 04 74 45 59 62 (Bourg-en-Bresse)

j.gharib@adapa01.com



## ADMR

37 rue de la République 01300 BELLEY

☎ 04 79 87 06 77



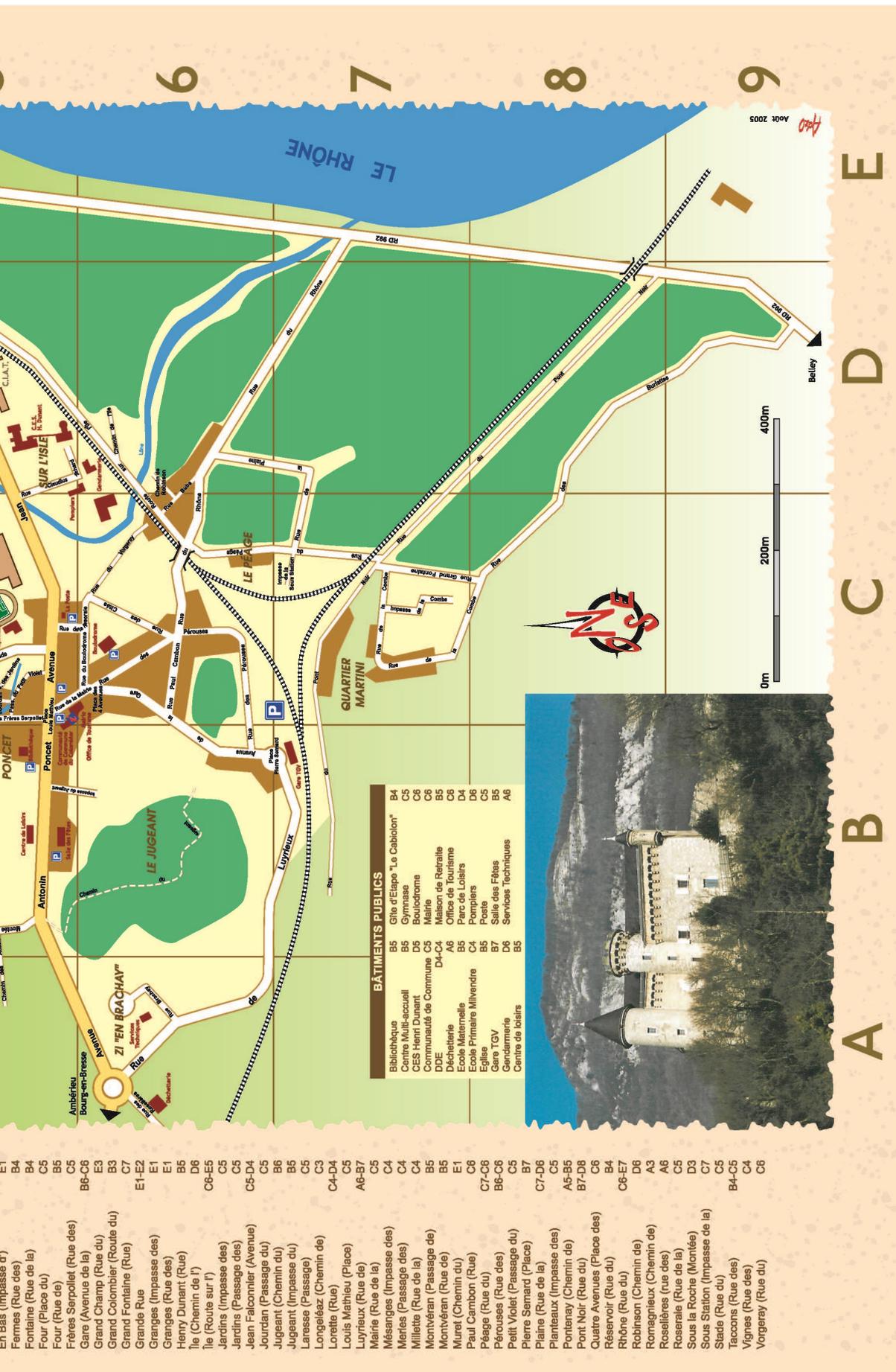
# PLAN



# CULOZ

## NOMS DES VOIRIES

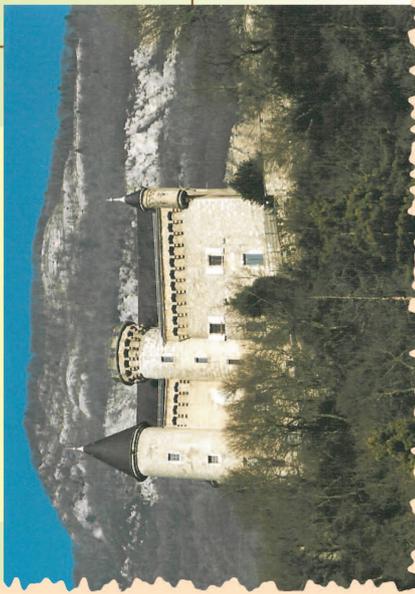
- A5 Acacias (Chemin des)
- B4-C3 Albert Férier (Rue)
- C4-E3 Amiral Jean Serpollet (rue)
- B4-B3 Angès (Chemin des)
- A6-B5 Antonin Poncet (Avenue)
- B4 Aréline Dumont (Rue)
- B5 Bac (Rue du)
- A6 Brachay (Rue)
- C8 Boulodrome (Place du)
- C5 Boulodrome (Rue du)
- C6 Buis (Rue)
- D4 Buis (Rue des)
- B4 Builès (Rue des)
- C8-D9 Burilattes (Rue des)
- E1 Ceilliers (Rue des)
- A4 Chantemerle (Chemin de)
- B5 Chantemerle (Rue de)
- B4 Château (Montée du)
- B4 Chèvrerie (Chemin de la)
- C8-C4 Cimetière (Chemin du)
- D5 Cité (Rue des)
- B4 Claudius Richard (Rue)
- B4 Clos (Passage du)
- C7 Colombier (Rue du)
- C7 Combe (Impasse de la)
- C4 Combe (Rue de la)
- B4-C3 Corléaz (Rue de)
- C4 Craz (Rue de la)
- C4 Crêts (Rue des)
- D5 Creux des Garçons (Imp. du)
- B5 Crochate (Passage de la)
- B5 Croix (Impasse de la)
- B4 Croix Rousse (Rue de la)
- B5 Cure (Impasse de la)
- B5 Docteur Lenormand (Rue)
- C5-C4 Ecoles (Rue des)
- B5 Eglise (Rue de l')



- E1 En Bas (Impasse d')
- B4 Fermes (Rue des)
- B4 Fontaine (Rue de la)
- C5 Four (Place du)
- B5 Four (Rue de)
- C5 Frères Serpillet (Rue des)
- B6-C6 Gare (Avenue de la)
- E3 Grand Champ (Rue du)
- B3 Grand Colombier (Route du)
- C7 Grand Fontaine (Rue)
- E1-E2 Grande Rue
- E1 Granges (Impasse des)
- B5 Granges (Rue des)
- D6 Henry Dunant (Rue)
- C6-E5 Ile (Chemin de l')
- C5 Ile (Route sur l')
- C5 Jardins (Impasse des)
- C5 Jardins (Passage des)
- C5-D4 Jean Falconnier (Avenue)
- C5 Jourdan (Passage du)
- B6 Jugeant (Chemin du)
- C5 Jugeant (Impasse du)
- C5 Larresse (Passage)
- C3 Longeléaz (Chemin de)
- C4-D4 Lorettes (Rue)
- C5 Louis Mathieu (Place)
- A6-B7 Luyrieux (Rue de)
- C5 Mairie (Rue de la)
- C4 Messanges (Impasse des)
- C4 Merlas (Passage des)
- C4 Milliet (Rue de la)
- B5 Montvéran (Passage de)
- B5 Muret (Chemin du)
- E1 Muret (Chemin du)
- C6 Paul Cambon (Rue)
- C7-C8 Péage (Rue du)
- B6-C6 Pérouses (Rue des)
- C5 Petit Violet (Passage du)
- B7 Pierre Semard (Place)
- C7-D6 Plaine (Rue de la)
- C5 Planteaux (Impasse des)
- A5-B5 Pontanay (Chemin de)
- B7-D8 Pont Noir (Rue du)
- C6 Quatre Avenues (Place des)
- B4 Réservoir (Rue du)
- C6-E7 Rhône (Rue du)
- D6 Robinson (Chemin de)
- A3 Romagnieux (Chemin de)
- A6 Rosalières (rue des)
- C5 Roseraie (Rue de la)
- D3 Sous la Roche (Montée)
- C7 Sous Station (Impasse de la)
- C5 Stade (Rue du)
- B4-C5 Taccons (Rue des)
- C4 Vignes (Rue des)
- C6 Vorigeray (Rue du)

**BÂTIMENTS PUBLICS**

Bibliothèque	B5	Gîte d'Etape "Le Cabidoun"	B4
Centre Multi-accueil	B5	Gymnase	C5
CES Henri Dunant	C5	Inséparables	C8
Communauté de Communes D4-C4	D4-C4	Labordrome	C5
DDE	A6	Mairie	B5
Duchetterrie	B5	Mairie de Rairalle	C5
Ecole Maternelle	C4	Office de Tourisme	D4
Ecole Primaire Milvendre	B5	Parc de Lobiers	D6
Eglise	B5	Pompiers	C5
Gare TGV	B7	Poste	B5
Gendarmerie	D6	Salle des Fêtes	B5
Centre de loisirs	B5	Services Techniques	A6



# STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES

Même au pied des conteneurs semi-enterrés c'est interdit !



Un dépôt sauvage est un délit !  
jusqu'à 1 500 € d'amende  
(article L 541-46 du code de l'environnement)

CULOZ  
GRAND COLOMBIER

I déchetterie à disposition  
(accès gratuit pour les particuliers)

CULOZ

ZI en Brachay, Rue de Luyrieux 01350 Culoz

illiwap



ETE

(avril - octobre)

Lun - Mer - Sam  
9h 12h / 14h 19h

Mar - Jeu - Ven  
14h 19h

HIVER

(novembre - mars)

Lun - Mer - Sam  
9h 12h / 14h 17h30

Mar - Jeu - Ven  
14h 17h30